

Association Espace Enfance  
Accueil Périscolaire et de Loisirs  
Rue Antoine Despont  
24170 BELVES  
05.53.59.61.33.  
[espace.enfance24@orange.fr](mailto:espace.enfance24@orange.fr)



# PROJETS

2024/2025



Accueil Périscolaire et de Loisirs  
Espace Enfance



# PRESENTATION DE LA STRUCTURE

## Le territoire

### Situation géographique

A la limite du Lot et du Lot et Garonne (à 20 km de chaque), **Belvès** est un village du Périgord noir (pôle de la préhistoire et pays du Sarladais), situé à 30 km de Sarlat et à 65 km de Périgueux.

Le village de Belvès est à quelques kilomètres de la vallée de la Dordogne, appelée aussi la vallée des châteaux (Beynac, Castelnaud, Milandes).

### Histoire et patrimoine historique

Belvès aurait pu s'appeler « Ville du pape ». Car Bertrand de Got, Archevêque de Bordeaux, seigneur temporel du village où il séjourne en 1304, est élu pape l'année suivante sous le nom de Clément V.

Ce pays est chargé d'histoire, ce qui se traduit par un patrimoine local riche. Le territoire de Belvès semble habité depuis le début de la préhistoire européenne : présence paléolithique puis néolithique comme le témoignent les dolmens et les polissoires dans la forêt de la Bessède. Mais aussi présence gallo – romaine avec « le camp de César » et les vestiges d'une voie romaine venant de Cahors. Belvès devrait son nom à la tribu celtique des Bellovaques qui s'y serait installée au III<sup>ème</sup> siècle avant J.C. Fortifié au moyen âge en raison de sa position stratégique, Belvès devient une puissante forteresse (le Castrum) et conserve aujourd'hui les vestiges d'un passé tourmenté. En effet, point stratégique fortifié, le Castrum fut au cœur des guerres franco – anglaises pendant trois siècles. Aujourd'hui, on peut encore voir une partie des remparts, le donjon et le beffroi.

Belvès, c'est également d'autres curiosités de l'histoire avec ses habitations troglodytiques. Elles sont constituées de grottes alignées de part et d'autre de l'ancien fossé de défense du Castrum. Creusées par une rivière pendant l'ère tertiaire, elles furent habitées de la préhistoire au moyen âge. Puis ces fossés furent comblés au XVIII<sup>ème</sup> siècle afin d'aménager une place autour de la Halle vieille de 500 ans. Les habitations troglodytiques seront redécouvertes en début de siècle dernier par l'effondrement d'un morceau de la place.

### Belvès, aujourd'hui

Belvès était un chef lieu de canton de 1790 à 2015 et a été la commune principale de la communauté de communes « entre Nauze et Bessède » (jusqu'à la fusion des communautés des communes en 2014)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle fusionne avec Saint-Amand-de-Belvès pour former la commune nouvelle de Pays de Belvès. Cette nouvelle commune compte désormais 1503 habitants dont 1391 résident à Belvès.

Sur le plan de l'accueil des enfants, la commune compte des structures d'accueil de la naissance au lycée : une crèche (24 places), un centre de loisirs (4-12 ans), un relais d'assistantes maternelles, un point information jeunesse, une école maternelle (70 enfants), une école primaire (110 enfants) et un collège (309 élèves)

## L'Association Espace Enfance

Créée en 1988, L'association Espace Enfance a pour but de développer des activités de loisirs et d'éducation populaire, et toutes les initiatives propres à la formation artistique, civique et morale de ses adhérents. Son moyen d'action principal est la création et le fonctionnement d'un centre de loisirs.

### Rappel historique

Le centre de loisirs est né de la volonté de trois mères. Ayant un problème de garde pour leurs enfants, elles ont tout d'abord eu l'idée de créer une crèche parentale. Mais les enfants grandissent et l'accueil

est limité à 6 ans. De nouveau confrontées au problème, elles mettent alors en place un projet de création d'un centre de loisirs.

*L'ouverture du centre de loisirs va connaître plusieurs étapes :*

**1988** : création de l'association Espace Enfance. Mais le projet n'aboutit pas par manque de local

**1991** : Plan Local Enfance, mis en place par la MSA (apport financier et humain). Elle réunit des personnes de différents horizons intéressées par la mise en place d'actions en faveur de l'enfance.

**1993 – 1994** : mise à disposition à l'association Espace Enfance par la mairie de Belvès de 2 salles dans le bâtiment de la « maison pour tous ». C'est l'ouverture du centre de loisirs pour les enfants de 6 ans et plus.

**1994** : création d'un pôle de l'enfance par le SIVOM et l'association Espace Enfance. Objectifs : regrouper géographiquement les structures concernant l'accueil d'enfants, rénovation des bâtiments de l'ancienne gendarmerie pour accueillir le centre de loisirs et la crèche.

**1995** : le centre de loisirs s'installe dans ses nouveaux locaux.

**2001** : la crèche parentale n'a plus assez de place (16) pour accueillir les enfants de 3 mois à 5 ans. Volonté de baisser l'âge d'accueil au centre de loisirs afin de désengorger la crèche.

**2003** : un contrat enfance est signé entre la communauté des communes, l'association Espace Enfance, la MSA et la CAF: pour la mise en œuvre d'une politique d'Action Social. Afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants une bonne qualité d'accueil et d'en faciliter l'accès aux familles les moins favorisées. Agrandissement du centre de loisirs et création d'une nouvelle section, les 4 – 5 ans avec 16 places.

**2007**: reconduction du contrat enfance avec toujours l'objectif de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative de l'accueil des enfants.

**2014** : Au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 a lieu la fusion de la Communauté de Communes Entre Nauze et Bessède et La Communauté de Communes Vallée Dordogne. Désormais, il s'agit de la « communauté des communes Vallée Dordogne Forêt Bessède »

Au 1<sup>er</sup> septembre 2014, la communauté de commune confie la gestion des TAP (temps d'activités périscolaires) à l'association. L'accueil de loisirs accueille désormais les enfants à partir de 3 ans. (Scolarisés en PS)

## **Missions**

L'association Espace Enfance a en gestion un accueil collectif de mineurs qui comprend un accueil périscolaire et un accueil de loisirs.

Il fonctionne à l'année sauf pendant les vacances de Noël et une semaine au mois d'août. Il propose un accueil des enfants durant les mercredis et les vacances scolaires et un accueil périscolaire le matin et le soir, avec une possibilité d'aide aux devoirs le lundi et jeudi.

L'accueil Espace Enfance est un petit centre rural qui accueille jusqu'à 40 enfants par jour avec une capacité de 16 places pour le groupe d'âges 3 – 5 ans et 24 places pour le groupe d'âges 6 – 12 ans. Il se situe à l'extérieur du bourg dans les anciens locaux de la gendarmerie. La structure partage ses bâtiments avec la crèche, il est à proximité de l'école maternelle et de l'école primaire et également près de « la maison pour tous » lieu où se déroule l'essentiel de la vie associative belvésoise et de ses activités extra scolaires.

## **Moyens**

### ***Moyens financiers***

La gestion financière de l'accueil est entièrement tenue par l'association : comptabilité, facturation .... L'origine de ses principales rentrées d'argent vient des règlements des familles, des prestations de

services versées par la CAF et d'une aide pour les familles ainsi que d'une subvention de fonctionnement, versée par la communauté de communes.

### **Moyens humains**

L'association Espace Enfance compte un conseil d'administration de 13 membres dont 5 parents représentant le bureau ;

L'association compte aussi :

- > 130 familles adhérentes, soit 187 enfants inscrits ;
- > 5 salariés en CDI: une directrice et 4 animateurs
- > 1 salarié en contrat aidé « PEC » pour l'entretien des locaux et l'aide au service du repas
- > des partenaires locaux (voir « les partenariats »).
- > Et une mise à disposition des agents du service technique de la communauté de communes (pour les petits travaux et l'entretien extérieur de la structure.)

### **Moyens matériels**

L'association est logée à titre gratuit par la communauté de communes qui prend également en charge l'eau et l'électricité.

Le centre se compose

1) au rez de chaussée :

Pour les 3-5ans :

- > d'une petite salle de sieste,
- > de sanitaires à hauteur de « maternels »
- > d'une salle d'activité (une zone de jeux libres et une zone pour les activités dirigées). Les jeux, les jouets et les équipements proposés sont adaptés aux envies et aux besoins des enfants de cette tranche d'âge.

Pour tous :

- > d'un hall d'entrée
- > d'une salle commune servant pour l'accueil du matin et de salle de restauration
- > de sanitaires (douche, urinoires, wc classiques et pour personne à mobilité réduite)
- > d'un local technique/buanderie
- > d'une tisanerie pour le personnel, le stockage des denrées et pour la vaisselle
- > d'un bureau
- > d'une cours extérieure goudronnée
- > d'un jardin potager
- > d'un jardin d'agrément

2) à l'étage

- > de sanitaires
- > d'une grande salle d'activités pour les 6-12 ans. Les jeux, les jouets et les équipements proposés sont adaptés aux envies et aux besoins des enfants de cette tranche d'âge.
- > 1 petite salle de détente (inspiration snoezelen)

3) Une cave

La mairie du village met à disposition du centre de loisirs, tous ses espaces culturels et sportifs (bibliothèque, salle des fêtes, terrain de rugby, aire de jeux, piscine ...)

L'association assume le matériel d'animation, les transports, les sorties, les fournitures ....

### **Moyens de communication**

- > Les programmes de l'alsh (distribués dans les écoles de Belvès essentiellement).
- > Les bulletins municipaux et intercommunaux,
- > le site internet de la communauté de communes
- > La presse locale.
- > Le compte facebook de l'association

## **Partenaires**

### ***Partenaires financiers***

La communauté de communes « Vallée Dordogne Forêt Bessède » (principal partenaire financier), la CAF, la MSA, le Conseil Général

### ***Partenaires institutionnels***

La DDCSPP, la DDTE, les Francas, la ligue de l'enseignement

### ***Partenaires locaux***

Les mairies de la communauté de communes, l'office de tourisme, la bibliothèque et ses conteuses, le local jeunes AJBCB, l'hôpital local, le foyer occupationnel du Bercaïl, le collège, les écoles, les agents paysagistes de Belvès...

# LES DIFFERENTS NIVEAUX DE PROJETS

Afin de donner du sens aux pratiques de l'animation et à l'accueil d'un public de mineurs, différents projets doivent être rédigés : ces documents sont établies en interne et sont propres à chaque structure. Ils sont obligatoires pour un accueil déclaré auprès de la DDCSPP et doivent être à la disposition des usagers. Ces projets déterminent le contexte dans lequel les animateurs et les directeurs devront œuvrer.

*Ils fonctionnent plus ou moins en entonnoir:*

## Le Projet éducatif

Il définit les valeurs et des principes auxquels adhèrent nécessairement tous ceux qui œuvreront au sein de cette organisme. Il n'est donc pas possible, en tant qu'animateur ou directeur de remettre en question les valeurs et les principes sur lesquels se fonde l'association et qui sont consignés dans le projet éducatif.

Sa durée s'étend à moyen ou long terme, en fonction des objectifs que se fixe l'organisme.

Ce projet est rédigé par les responsables institutionnels de l'organisme.

*Ex: LAICITE*

*les différents projets  
permettent de garantir  
un accueil de qualité*

*Ils déterminent  
les valeurs éducatives,  
les objectifs que l'on souhaite atteindre...*

## Le Projet pédagogique

IL est rédigé par le directeur avec les animateurs (par les techniciens). Il reprend les principes et les valeurs éducatives de l'organisme par le biais d'objectifs pédagogiques et explique comment, quand et avec "quoi" ils tenteront d'être atteints dans l'action qui sera menée auprès des jeunes, des enfants ou même des adultes. Un projet de fonctionnement vient généralement s'inscrire dans ce projet (ex: journée type, organisation des activités...)

Sa durée est limitée à la durée de l'action qu'il concerne...

*Ex: Favoriser le vivre ensemble par la gestion des conflits,*

*la mise en place de temps de régulation...*

## Le projet d'animation

Il est rédigé par les animateurs avec le soutien du directeur et de ses adjoints le cas échéant. Il est conçu en parallèle du projet pédagogique. Il est fréquemment pourvu d'un thème qui permet d'en définir « les limites » (ex: l'éveil des sens). Il sera énoncé dans ce projet très concrètement et de façon détaillée les actions menées et le contexte de celles-ci. (voir fiche d'activité vierge en annexe)

Sa durée est limitée à la durée de l'accueil des jeunes dans des "conditions identiques".

*Ex: création d'un partenariat intergénérationnel dans le cadre du projet d'animation « éveil des sens ».*

## Le projet d'activité

Il reprend les mêmes informations que le projet d'animation. (voir fiche d'activité vierge en annexe), mais il a une ampleur plus modeste. Le projet d'activité peut être mené en parallèle du projet d'animation: il peut mais n'a pas forcément la même thématique. Il concerne une ou plusieurs activités qui sont en lien.

Il ne dure que le temps de la réalisation du projet d'activité.

*Ex: La vie au temps des cowboys*

*Ex 2: le goût*

*Ex 3: activité bracelet brésilien*



# Le Projet éducatif

L'accueil de loisirs a un rôle éducatif qui se pose en complémentarité de celui des parents et de l'école. Ainsi, la rédaction d'un projet éducatif définit les grandes orientations éducatives que l'on va tenter d'atteindre, par le biais des actions menées et de notre comportement. Il détermine les valeurs et les principes auxquels adhèrent nécessairement tous ceux qui œuvrent ou œuvreront au sein de notre structure. Il n'est donc pas possible, en tant qu'animateur ou Directeur de les remettre en questions.

Il constitue une référence autour de laquelle la Directrice et son équipe construiront le projet pédagogique.

## NOS VALEURS EDUCATIVES

Toutes nos valeurs viennent s'inscrire dans la déclaration des droits de l'homme ainsi que dans la convention internationale des droits et devoirs des enfants (voir annexes)

➤ **Laïcité** : sensibiliser à l'existence ainsi qu'au droit à la différence de culture, de religion en toute neutralité. *« La laïcité est un idéal dont l'originalité est qu'il permet à tous, croyants ou athées, de vivre ensemble sans que les uns ou les autres soient stigmatisés en raison de leurs convictions particulières. Sa raison consiste à promouvoir ce qui est commun à tous les hommes, non à certains d'entre eux. » La liberté absolue de conscience est le fondement de la laïcité. « J'ai le droit de croire ou ne pas croire et je ne cherche pas à imposer à l'autre mon opinion. »*

➤ **Citoyenneté et écocitoyenneté** : Reconnaître l'enfant ou le jeune comme être à part entière, comme un futur citoyen et le préparer à être membre d'un Etat, du point de vue de ses droits et devoirs politiques et civils. Eduquer à la bienveillance, à l'empathie et à la solidarité. Faire prendre conscience aux enfants de la fragilité des ressources et de la nature en général, et les sensibiliser, les responsabiliser à leur rôle de garant de la planète en tant que futur citoyen.

➤ **Liberté** : Permettre à l'enfant ou au jeune de construire ses opinions, aiguïser ses capacités d'analyses critiques afin d'affronter la société telle qu'elle est et d'y vivre en la contestant si nécessaire.

➤ **Tolérance** : Eduquer au respect des différences, à l'acceptation de l'autre quelque soit son âge, son sexe, sa couleur, sa religion, son origine, son appartenance social, son caractère, ses particularités, ses handicaps, ses idées...

Tous ces principes sont fondamentaux au bien être de l'être humain dans un contexte « d'humanité ».

La clef de ces valeurs réside dans l'échange, la réflexion, l'expérience, l'ouverture d'esprit, la curiosité...C'est ce que nous tentons de mettre en place au sein de notre structure par le biais de la vie en collectivité et au travers des diverses animations proposées.



## LES DROITS DES ENFANTS

- 1. Le droit à être nourri, soigné, aimé.**
- 2. Le droit à être respecté et à avoir une vie privée.**
- 3. Le droit d'avoir un nom et une personnalité.**
- 4. Le droit d'aller à l'école.**
- 5. Le droit de rire et de jouer.**
- 6. Le droit de donner son avis.**
- 7. Le droit à l'égalité filles/garçons, pour les handicapés et les minorités.**
- 8. Le droit d'être protégé de la violence.**
- 9. Personne n'a le droit d'exploiter un enfant en l'obligeant à travailler.**
- 10. Personne n'a le droit de faire d'un enfant un soldat.**

# DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

## Préambule

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute Institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du Citoyen.

### Article premier.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

### Article 2.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

### Article 3.

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

### Article 4.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

### Article 5.

La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

### Article 6.

La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

### Article 7.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout Citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

### Article 8.

La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

### Article 9.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la Loi.

### Article 10.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

### Article 11.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

### Article 12.

La garantie des droits de l'homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

### Article 13.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

### Article 14.

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'affectation, le recouvrement et la durée.

### Article 15.

La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

### Article 16.

Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

### Article 17.

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



# **LE PROJET PEDAGOGIQUE**

# Le projet pédagogique

## Introduction

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

## Objectifs

**En direction des enfants** - des objectifs centrés sur l'enfant acteur de ses loisirs. Nous souhaitons:

### **Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière.**

Reconnaître pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, handicap, relations sociales, environnement...), et tenter de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

- En travaillant en partenariat avec l'école, la famille, le CMPP, IME, autres institutions...
- En modulant notre fonctionnement
- En adaptant nos activités, nos sorties... afin qu'elles soient accessibles à tous
- En prenant conseil auprès de professionnels et en permettant à l'équipe de se former
- En mettant des projets individuels d'accueil en place

### **Respecter les rythmes individuels des enfants.**

Chaque enfant a un rythme de vie spécifique : temps de sommeil, de repos, d'activités... Prendre en compte le rythme de chacun, en adaptant notre fonctionnement à chaque enfant.

### **Permettre à chaque enfant de se construire des repères.**

Mettre en place des éléments, des outils pour permettre à chaque enfant de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères fiables est préparatoire à une acquisition d'une plus grande autonomie.

- En matérialisant des moments clés de la journée de façon visuelle et ludique
- En apportant un soin particulier dans sa communication avec l'enfant
- En expliquant, en donnant des consignes ... pour chaque temps, chaque action de la journée et ce tout au long de la journée
- En instaurant des rituels
- En aménageant l'espace

### **Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.**

Permettre à l'enfant de devenir acteur, c'est l'associer à l'organisation du lieu de vie, c'est lui permettre de vivre et d'agir avec d'autres enfants dans le cadre de projets où il puisse trouver sa place.

### **Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.**

L'autonomie se construit petit à petit, à son rythme (il n'y a pas un âge où on devient autonome. A chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers davantage d'autonomie).

- En valorisant l'enfant, son action...
- En favorisant la confiance en soi et le faire soi même
- En se déterminant en équipe des objectifs d'autonomie qu'on va tenter d'atteindre
-

## **Permettre aux enfants d'approfondir leurs connaissances de leur environnement afin de se l'approprier.**

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre place dans son environnement. Ne pas enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

Devenir acteur dans son environnement, c'est se l'approprier, participer à sa transformation, c'est devenir citoyen.

- En favorisant des rencontres (inter centres, institutions, partenariats, intergénérationnelles...)
- En développant la notion de projet
- En laissant l'enfant être force de proposition
- En éveillant l'enfant sur son rôle présent et futur, sa place, l'importance de ses actes dans la société

## **Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins.**

Favoriser une démarche de projet, où les enfants sont parties prenantes. Diversifier au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.

- En se remettant en question régulièrement
- En étant à l'écoute des enfants

## ***En direction des familles***

### **Associer les parents, renforcer les liens avec les familles.**

Les parents sont nos partenaires, notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active. Nous souhaitons renforcer les liens en les associant à nos projets. En considérant que ce partenariat est favorable à l'épanouissement, l'éducation de leur enfant.

- En n'hésitant pas à solliciter, à motiver, inviter les parents
- En impliquant les parents dans tous les moments de la vie du centre (mettre en place des goûters, participer aux sorties ...)
- En valorisant les activités, nos actions par l'affichage, les expositions, Facebook, internet...
- En Sollicitant les familles pour du matériel de récupération, un coup de main...

### **Favoriser les relations et la communication avec les parents**

- En étant accueillant, souriant, rassurant lors des temps d'accueil et de départ
- En apportant un soin particulier dans sa communication avec les parents avec bienveillance et sans jugement
- En les tenant informés de notre fonctionnement d'association, d'accueil de loisirs, du déroulement des journées (affichage des différents projets, menus, plannings, rappel de sortie...)
- En envoyant de nombreuses informations, de rappels par le biais des SMS
- En les impliquant dans la vie associative de la structure

## ***En direction de la structure***

### **Ouvrir notre accueil sur l'extérieur**

- En renforçant ou en créant des partenariats
- En communiquant sur notre activité (internet, facebook, portes ouvertes, manifestation, article dans la presse...)
- Développer de nouvelles activités en relations avec notre environnement

## ***En direction du territoire***

### **Valoriser notre territoire**

- En faisant évoluer notre perception du patrimoine
- En mettant en place des actions, des projets permettant la découverte du territoire
- En le sensibilisant à sa richesse
- En impulsant l'envie de participer à son développement

### **Finalité**

Que chacun (enfant, parent, animateur, équipe, bénévoles...) puisse évoluer, se construire en toute quiétude, sécurité, confiance... et que chacun apporte de la bienveillance à l'autre.

### **Evaluation**

#### ***L'évaluation c'est :***

- La mesure régulière de l'avancée de chacun.
- La mesure des attentes et des acquis individuels et collectifs.
- La possibilité d'instaurer une relation privilégiée.
- La possibilité de réguler le fonctionnement.

#### ***Méthodes et outils d'évaluation :***

Par rapport aux enfants : Observation, discussion, conseils d'enfants, bâtons de paroles  
Adapter nos méthodes et outils en fonction de l'âge des enfants. En veillant à ne pas mettre l'enfant en difficulté (ex : une prise de parole devant un groupe)

Par rapport à l'équipe : Réunion, bilan, fiche d'évaluation à la semaine (cf. Annexe – fiche évaluation animateur et « les bonnes questions »)

# Projet de fonctionnement

**L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 13 ans. Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge et en fonction de nos moyens, deux groupes sont mis en place avec un fonctionnement spécifique.**

Groupe des aventuriers de 6 à 12 ans : 24 enfants

Groupes des loulous de 3 à 5 ans : 16 enfants

Ce fonctionnement spécifique à chaque groupe d'âges est défini par l'équipe référente mais aussi en accord avec le reste de l'équipe. Ce fonctionnement n'est pas figé, il est sans cesse remis en question et réadapté selon les caractéristiques du groupe, la période et surtout les différentes histoires personnelles des enfants accueillis.

## ***L'aménagement de l'espace***

***Pour permettre l'autonomie*** : l'aménagement des salles permet un accès autonome aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin.

Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités: coins calmes avec livres, coins jeux de sociétés, tables pour les activités...

***Pour que l'enfant puisse évoluer dans un espace sécurisant d'un point de vu physique et affectif***

## ***L'affichage est organisé autour de plusieurs espaces***

Un espace d'information aux familles est installé dans le hall d'entrée (règlement intérieur, menus, programme, possibilités de sorties...)

Un espace d'expression dans les différentes salles d'animation (ex. : boîte à paroles chez les aventuriers).

Un espace d'information à l'équipe dans le bureau (réglementation, projets...).

## ***Les règles de vie***

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs.

Chaque animateur se doit d'être le garant de ces règles de vie afin de permettre une cohésion de groupe enfants et animateurs et que chacun puisse évoluer dans un climat de confiance et de bienveillance.

Elles ont été travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants (charte du comportement)

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions enfants - animateurs (voir plus bas).

## ***Les relations avec les familles***

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis.

Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes:

- Réunions d'information,
- Invitation à participer à des activités ou des sorties,
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées...
- Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.

## **Un travail d'équipe : le rôle de chacun**

### ***Rôle de l'animateur***

L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique.

Il encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective ; Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre différents acteurs dont les parents.

En fonction de l'âge et de la maturité des enfants :

- Il favorise l'expression des besoins, des envies et des projets ;
- Il favorise la participation de ceux-ci à la construction de leurs vacances et de leurs loisirs ;
- Il assure également leur sécurité physique et morale.

### **Rôle du directeur adjoint**

Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.

Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur.

Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.

### **Rôle de la directrice**

Gestion pédagogique : Elle coordonne les équipes d'animation et veille au respect des projets.

Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs : de socialisation, de transmission des connaissances, d'évaluation.

La gestion des pôles financier, administratif et d'économat lui est attribuée.

Les relations avec les différents partenaires.

Les relations avec les familles.

La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail aux dirigeants de l'association.

### **Rôle de l'assistant sanitaire**

Il est responsable de l'infirmerie, du suivi sanitaire, des soins, des trousseaux à pharmacie.

Il gère les traitements à administrer sous ordonnance médicale fournie par les parents.

Il connaît les particularités médicales des enfants et en informe les animateurs.

Il prend les contacts avec les médecins rattachés au centre.

Il gère les Fiches Sanitaire de Liaison.

Il gère le cahier d'infirmerie.

Il est le référent en matière de santé auprès des parents.

### **Organisation du travail de l'équipe**

#### ***L'équipe se réunit régulièrement et dès que nécessaire, afin:***

D'analyser son travail en référence au projet pédagogique et d'animation. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.

De préparer les activités, de mettre en place des projets.

D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et l'ensemble des animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur et/ou le directeur adjoint.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...). Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

#### ***La formation des animateurs***

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

Toutefois, il est indispensable de prendre conseil auprès de l'équipe ou de nommer un référent du stagiaire (animateur) pour garantir une formation de qualité et une évaluation au plus juste de celle-ci.

#### ***Les intervenants extérieurs***

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation et d'évaluation est fait avec les intervenants avant et après l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

#### ***Le centre de loisirs, partie intégrante de l'association***

L'accueil de loisirs, s'il correspond à une entité bien définie avec son habilitation jeunesse et sports, participe néanmoins au projet général de l'association.

Il œuvre en synergie avec les différents secteurs.

La plupart des enfants participant aux activités de loisirs viennent à l'accueil péri - scolaire. Les objectifs y sont complémentaires. Des actions communes sont mises en place, permettant de faire du lien et donner du sens aux activités des enfants.

Il est important d'avoir une démarche cohérente entre tous ses services péri et extra scolaire. (Valeurs, règles de vie, rituels, repères visuels ...communs)

### **Les moments clés d'une journée accueil de loisirs**

La journée est structurée afin de permettre aux enfants de se construire des repères.

Pour plus de confort pour les enfants et l'équipe d'animation, nous préconisons une heure d'arrivée et de départ aux familles, à savoir avant 9h30 le matin et à partir de 17h le soir.

#### ***7h30 à 9h20 / L'accueil du matin***

**A son arrivée, l'animateur mettra tout en œuvre pour que le centre soit le plus accueillant possible** (cf. tableau organisation de l'équipe en annexe).

Accueil échelonné des premiers enfants dans la salle de restauration. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités: lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire...

**L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se "retrouver" dans le lieu.** Cet accueil est particulièrement important car il fait le lien entre la maison et le centre de loisirs (possibilité de petit déjeuner au centre de loisirs)

**Pour établir au mieux ce lien, il est nécessaire de prendre en compte les parents qui accompagnent les enfants.**

**Ne pas oublier de noter tous les enfants arrivés (ils sont maintenant sous votre responsabilité !).**

#### ***9h30 / La collation***

**Une collation clôt l'accueil du matin. Chaque enfant rejoint son groupe respectif, ainsi, les enfants et les animateurs se retrouvent autour de la table.** Moment informel d'échanges, de dialogues, il permet au groupe de se constituer. **C'est aussi le moment où sont présentées les activités de la journée.** Ce moment permet aussi d'accueillir les nouvelles personnes, que ce soit les enfants ou des animateurs.

**La collation du matin est constituée de l'équivalent d'un fruit par enfant, fourni par le centre. Elle n'est pas obligatoire.** La collation répond aussi à un besoin physiologique. Certains enfants négligent le petit déjeuner.

#### ***10h / Les activités***

**Les activités, elles doivent être réfléchies et préparées en amont par l'animateur. L'animateur veillera à ce que l'animation soit adaptée à l'enfant, à son âge, à son rythme, au lieu, au temps.... Elles sont les réponses à des attentes des enfants (cf. Annexe – projet d'activité).**

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par « l'agir » que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...). Nous favorisons une démarche de projet, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une "chaîne" afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

**Les domaines d'activités proposés, favorables à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant :**

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, d'imitation, de construction, grands jeux...)
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques, culinaires...
- Les activités de découverte (camps, sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte du milieu rural, découverte d'autres milieux...)
- Les activités physiques et sportives.
- La lecture, le conte... Animation spectacle, croque partage, fêtes...

#### ***11h30 / Fin des activités et rangement avec les enfants.***

Toilettes, lavage des mains. Prévoir un retour au calme afin de passer un repas serein.

### **11h45 / Le repas**

Il réunit les enfants prenant leur déjeuner à l'accueil de loisirs. Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. Chacun est invité à goûter chaque plat et à apprendre à ne pas gaspiller. Les enfants et animateurs participent au débarrassage de la table.

### **13h00 à 14h00 / Le temps calme**

Le Temps calme est un temps important où les enfants peuvent se reposer, effectuer des activités calmes, il est donc indispensable d'aménager et d'amener ce temps afin qu'il soit bénéfique pour tous. Un temps de repos est aménagé pour les plus jeunes. Pour plus de confort, de respect et d'adaptabilité à la fatigue de chacun, le temps de repos des loulous se déroule sur 2 salles.

### **14h15 / Les activités (cf. les activités du matin)**

Ce temps peut être la continuité de l'activité du matin, une activité différente, une activité spontanée (à la demande des enfants)....

### **16h / La réunion enfants – animateurs**

**Conseil d'enfants, petit bilan de la journée. Il réunit les enfants et les animateurs.** C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes. C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

Ce temps d'évaluation est à adapter selon l'âge et le groupe d'enfant : nous serons plus dans l'observation, l'autoanalyse, l'échange avec son partenaire pour le groupe des loulous.

### **16h15 / Le goûter**

Temps de pause, il réunit enfants et adultes dans un climat convivial. Il permet le lien entre le temps d'activités précédent et la fin de journée.

### **17h00 / La fin de journée**

**Départ échelonné des enfants, chacun repart à son rythme et on en profite pour faire un retour de la journée avec les parents.** Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonome (Voir le temps d'accueil). Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

### **17h30 à 18h30 / Entretien - Rangement**

Tous les enfants se rassemblent dans la salle d'accueil du matin ou dans la cour ou le jardin suivant le temps avec le nombre d'animateurs requis afin que le reste de l'équipe puisse procéder au rangement et à l'entretien des locaux. (cf. tableau organisation de l'équipe en annexe).

### **18h30 / Fermeture du centre au public**

Nettoyage des locaux

## **Conclusion**

L'équipe d'animation a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de grandir, de s'épanouir et de s'enrichir. Les accueils de mineurs sont des structures à l'écoute des enfants, qui mettent en œuvre les moyens matériels et humains, ainsi que l'organisation qui concourent à la sécurité, au bien-être, au repos et au développement de l'enfant.

**Afin que nous, équipe d'animation, puissions vivre un agréable moment tous ensemble, il est important que chacun y mette de sa bonne volonté.**

Respecter les horaires, le déroulement de la journée

Respecter le matériel et son utilisation

Faire attention à l'hygiène des locaux et ranger

Respecter l'espace de chacun

Respecter l'individu (enfants, animateurs, parents, intervenants...)

**« Vous animateurs, qui vous engagez dans cette voie, prenez conscience que vous êtes là pour le bien être actuel et futurs des enfants. »**